

République française

LOZERE

**VEBRON - Commune**  
**Séance du 11 décembre 2023**

**Membres en exercice :**

**11**

Date de la convocation: 05/12/2023

*onze décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

**Présents : 8**

**Présents :** Alain ARGILIER, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

**Votants: 10**

**Pour: 10**

**Représentés:** Jean-Marc AURES représenté par Alain ARGILIER, Christine DOUTRES représentée par Elsy ROUSSET

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Excusés:**

**Absents:** Valérie BLANC

**Secrétaire de séance:**

**Objet: Election de l'Adjoint Spécial Cause et fonctions - DE\_046\_2023- modifiée - DE\_046\_2023\_BIS**

Objet: Election de l'Adjoint Spécial Cause et fonctions - DE\_046\_2023- modifiée

Vu, la délibération n°DE\_45\_2023 et la création du poste d'Adjoint Spécial pour le Causse.

Vu l'article L 2122-3 et L 2122-33 du CCGT

Vu l'article L 2122-7 et L 2122-7-1 du CCGT

Vu la grande superficie de la commune qui est supérieure à 69 Km<sup>2</sup>

Vu la difficulté des routes et le risque d'isolement d'une partie de la commune (en particulier sur le Causse)

Vu que l'éloignement et les aléas météorologiques rendent difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre la commune et le Causse Méjean, le poste d'adjoint spécial est créé dans la commune de Vébron

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire constate les candidatures suivantes : Monsieur Grégory MAURIN est proposé à la candidature du poste d'Adjoint Spécial Causse.

Monsieur Grégory MAURIN ne renonce pas à son poste

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 29/12/2023

048-214801938-DE\_046\_2023\_BIS-DE

Conformément à la loi, le vote à bulletin secret a été respecté pour chacun des postes à élire:

1- vote de l'adjoint spécial Causse

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrage blanc déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Candidat : Monsieur Grégory MAURIN : 10 voix obtenues

Monsieur MAURIN Grégory est nommé Adjoint Spécial du Causse au premier tour

les fonctions de l'adjoint spécial Causse sont les suivantes :

- relations entre Le secteur de Causse Méjean et le reste de la commune
- Voirie Causse Méjean
- Espace public (projets...)



Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 20 / 12 / 2023  
et publié ou notifié

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/12/2023  
048-214801938-DE\_046\_2023\_BIS-DE